

APPEL À CANDIDATURES

Admission au parcours doctoral SACRe 2025

arts visuels | cinéma | composition musicale | design | théâtre | histoire et théorie des arts | architecture

Appel ouvert du 13/03/2025 au 13/05/2025 à 16h

Cet appel est international, sans limite d'âge.

Le parcours doctoral Sciences, Arts, Création, Recherche (SACRe), au sein du Programme gradué Arts de l'Université PSL, est ouvert à tou·te·s les candidat·e·s titulaires obligatoirement d'un diplôme de Master 2 ou de grade équivalent, praticien·ne·s (artistes, architectes, designers, cinéastes, compositeurs·rices, metteurs·euses en scène) et/ou théoricien·ne·s de l'art. En postulant, le·la candidat·e demande à bénéficier d'un contrat doctoral, d'une durée de trois ans ou doit mentionner s'il·elle bénéficie déjà d'un financement de thèse confirmé.

Il·elle s'engage à suivre le plan de formation de l'École doctorale 540 « Lettres, arts, sciences humaines et sociales » de PSL, dans laquelle il·elle est inscrit·e, formation comprenant notamment la participation au séminaire doctoral SACRe, et à des formations complémentaires, transversales et spécifiques aux écoles d'art (lire *infra*).

À l'issue des trois années et après la soutenance de thèse, le·la candidat·e obtient le diplôme national de doctorat (Ph.D) délivré par l'Université PSL et préparé dans son établissement de rattachement.

Présentation générale

L'objectif de SACRe est de permettre l'émergence et le développement de projets originaux associant création et recherche. Cette formation doctorale, interdisciplinaire dans son esprit, réunit des praticien·ne·s – cinéma, musique, arts visuels, architecture, théâtre et design – et des théoricien·ne·s mettant en jeu une étroite articulation de la pensée et du sensible.

Ce parcours est le résultat de la coopération de sept établissements-composantes ou partenaires de l'Université PSL : le Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD-PSL), le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP), l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD-PSL), l'École nationale supérieure des Beaux-Arts (Beaux-Arts de Paris), l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (La Fémis), l'École nationale supérieure d'architecture Paris Malaquais (ENSAPM-PSL) et l'École normale supérieure (ENS-PSL). Permettre à la recherche et la création de se développer dans un cadre d'exception, permettre à des créatrices, des créateurs, à des chercheuses et des chercheurs de travailler et d'inventer ensemble : telle est l'ambition de la formation doctorale SACRe.

Le doctorat SACRe consiste :

- **pour les praticien·ne·s**, en la production d'œuvres, d'objets ou de dispositifs, et en la composition d'un mémoire problématisant la recherche et apportant des connaissances nouvelles, étroitement associés à une démarche réflexive s'appuyant sur des champs théoriques et scientifiques variés. Le mémoire peut être de nature hybride, empruntant l'expression écrite ainsi que d'autres types d'expression selon la discipline. Ces deux types de corpus – œuvres et mémoire – forment la thèse.
- **pour les théoricien·ne·s**, en la production d'un mémoire répondant aux normes habituelles d'une thèse en sciences ou humanités, qui peut être accompagnée d'une œuvre articulée à la problématique du mémoire.

Modalités de la formation doctorale

Direction de thèse

La direction de la thèse est réalisée conjointement par un·e directeur·rice scientifique habilité·e à diriger des recherches (HDR) et par au moins un directeur·rice artiste, obligatoire pour les doctorant·e·s praticien·ne·s.

La liste des membres est disponible sur les sites de [SACRe](#), de [l'ED 540](#) et de [PSL](#).

La direction de la thèse HDR devra être choisie prioritairement parmi les membres du laboratoire SACRe, parmi l'une des équipes de recherche rattachées à l'École doctorale 540 – École doctorale Lettres, Arts, Sciences humaines et sociales – ou parmi l'une des équipes de recherche des établissements de PSL.

L'encadrement artistique sera choisi de préférence parmi les équipes enseignantes ou artistes intervenants dans les écoles d'art du parcours SACRe.

L'accord de directeur·rice·s de thèse **n'est pas obligatoire pour déposer sa candidature**. La direction de thèse peut être finalisée après l'admissibilité du·de la candidat·e. Il revient au·à la candidat·e d'initier un dialogue avec une direction de thèse, en concertation avec l'établissement de candidature, pour finaliser la direction de thèse **avant la tenue de la commission d'admission**.

La formation doctorale dure 3 ans et engage le·la lauréat·e à suivre :

- **Une formation spécifique dispensée au sein des écoles et conservatoires**, chaque établissement organisant les conditions d'accueil, d'organisation et de fonctionnement pour chacun·e des doctorant·e·s qui lui sont rattaché·e·s ;
- **La formation doctorale commune du laboratoire SACRe**, au sein du Programme gradué Arts, ayant pour objectif d'explorer les relations entre création et recherche, réunissant l'ensemble des doctorant·e·s admis·e·s dans la formation ;
- **Des formations complémentaires, professionnelles ou transversales**, à choisir parmi l'offre de l'ED 540, du Collège doctoral de PSL ou du Programme gradué Arts.

Le plan de formation de l'ED 540, qui comprend ces trois volets, doit être validé avant la soutenance de la thèse.

Des bilans d'étape des travaux des doctorant·e·s doivent être présentés régulièrement.

Les doctorant·e·s, membres permanents du laboratoire de recherche SACRe (EA 7410), doivent également participer à l'élaboration de publications, journées d'étude, manifestations publiques, et sont incité·e·s à la conduite de workshops ou de cours, ainsi qu'à l'élaboration de projets transdisciplinaires.

[f - consulter l'arrêté](#)

Cette formation entre dans le cadre de la convention définie par l'article 12 de l'arrêté du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de doctorat.

En candidatant, les futur·e·s lauréat·e·s reconnaissent après avoir pris connaissance des dispositions fixées par les textes arrêtant le cadre du diplôme national de doctorat.

Financement et offres en lien avec la formation

Pour l'année 2025, 5 contrats doctoraux PSL sont mis au concours. Ils pourront être attribués à des candidat.e.s souhaitant démarrer une thèse dans l'un des établissements suivants : ENS-PSL, CNSAD-PSL, ENSAD-PSL, ENSAPM-PSL, La Fémis, CNSMDP, ENSBA.

[f - consulter le décret](#)

Les doctorant.e.s reçu.e.s avec attribution de contrats doctoraux PSL deviennent salarié.e.s pour une durée de trois ans, durée légale de la formation, selon les conditions fixées par le décret n°2016-1173 du 29 août 2016 modifiant le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009. Il s'agit d'un temps plein et il subordonne tout autre travail à une autorisation de cumul.

Le cas échéant, les candidat.e.s doivent préciser, dans leur dossier de candidature, l'apport d'autres financements de thèse (tels que contrats de thèses CIFRE, ANR, CDSN, financements HES-SO...)

La rémunération mensuelle s'élève, à la date de publication de l'appel, à 2200 euros bruts, conformément à l'arrêté du 26 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel.

[f – consulter l'arrêté](#)

Sous certaines conditions, les doctorant.e.s bénéficient de soutiens spécifiques dans le cadre d'activités liées à leur recherche doctorale : soutien à la production artistique (production d'œuvres, manifestations du type expositions, concerts, etc.) et à l'activité scientifique (colloques, publications, etc.).

Caractère de la thèse, soutenance et délivrance du doctorat de recherche-crédation SACRe

Le doctorat SACRe place au premier plan le travail de création pour les doctorant.e.s en écoles d'art, et l'interaction avec des praticien.ne.s pour les doctorant.e.s théoricien.ne.s.

La thèse se compose conjointement d'**œuvres**, dans les formats et supports propres à chaque discipline, et d'un **mémoire** pouvant être de nature hybride, empruntant l'expression écrite ainsi que d'autres types d'expression selon la discipline. Ce dernier met en relief les sources, les expériences, les recherches, les pratiques artistiques et scientifiques, qui ont accompagné le travail de création, et problématise le sujet de recherche en proposant des connaissances nouvelles relatives au sujet ou au champ dans lequel s'inscrit la recherche doctorale. Il **apporte une réflexion argumentée et problématisée** sur le travail accompli durant les trois années de thèse. Sa forme est définie selon les caractéristiques et les démarches propres à chaque discipline, en adéquation avec le projet de recherche du.de la doctorant.e et en accord avec les directeur.rice.s de la thèse.

La **soutenance de thèse** des doctorant.e.s praticien.ne.s s'appuie sur la présentation des œuvres réalisées pour le doctorat sous des formes diverses (expositions, performances, concerts, projections, spectacles, prototypes) et du mémoire. La soutenance de thèse des doctorant.e.s théoricien.ne.s s'appuie sur la présentation du mémoire et des œuvres en faisant place au travail pratique éventuellement mené dans le cadre spécifique de ce doctorat. Au terme de la soutenance publique, le diplôme national de docteur est délivré par PSL et mentionne l'établissement de préparation.

Dans le cadre de ses délibérations, le jury apprécie la qualité des travaux du doctorant, leur caractère novateur, l'aptitude du doctorant à les situer dans leur contexte scientifique ainsi que ses qualités d'exposition.

– article 19 de l'arrêté du 25 mai 2016

Candidature

Conditions d'admission

Les candidat·e·s doivent remplir les conditions d'inscription à l'université et doivent être titulaires d'un des diplômes français ou étranger sanctionnant cinq années d'études supérieures suivants :

- Diplôme national de Master ;
- Diplôme conférant le grade de Master.

Pour les étudiant·e·s étranger·e·s, un certificat de maîtrise de la langue française de niveau **B2** minimum est requis pour les contrats doctoraux PSL au moment de la candidature et, en dernier délai, avant la commission d'admission. La thèse pourra alors être rédigée en anglais ou dans une autre langue scientifique internationale, si la direction de thèse s'y déclare favorable et qu'un long résumé en français, conformément aux dispositions réglementaires, accompagne la thèse.

Les candidat·e·s praticien·ne·s doivent pouvoir présenter un dossier attestant d'une pratique artistique établie.

Les candidat·e·s ne doivent pas être déjà inscrit·e·s en thèse. S'ils et elles bénéficient déjà d'un financement de thèse confirmé, ils et elles doivent le mentionner expressément dans leur candidature. Il n'y a pas de limite d'âge pour les candidat·e·s. Ils et elles ne peuvent se présenter plus de trois fois.

Modalités de candidature

Le·La candidat·e postule sur un sujet de son choix.

Les candidatures se font **auprès de l'établissement** choisi par le·la candidat·e selon la thématique de son projet et la nature de sa pratique artistique principale. Il n'est pas possible de candidater simultanément dans plusieurs établissements SACRe.

CNSAD	CNSMDP	ENS	ENSAD	La Fémis	Beaux-Arts	ENSAPM
Théâtre	Composition musicale	Histoire et théorie des arts	Arts visuels Design	Cinéma	Arts visuels	Architecture

Chaque établissement précise sur son site web les modalités de dépôt des candidatures et détaille la liste des pièces à joindre selon un calendrier d'audition et des protocoles spécifiques. Les candidat·e·s doivent prendre connaissance de ces informations auprès de l'école de leur choix.

Les dates de dépôt des candidatures vont :

**du 13 mars 2025
au 13 mai 2025 à 16h
(heure de Paris, UTC +1)**

Procédure de sélection

1. Admissibilité

La procédure d'admissibilité relève de chaque établissement de candidature.

Écoles d'art : À l'issue d'une **pré-sélection sur dossier (étape 1)**, l'établissement retient des candidat·e·s qu'il convoque pour une **audition (étape 2)**.

ENS-PSL : La **pré-sélection se fait uniquement sur dossier (étape 1)**, et si nécessaire l'ENS-PSL se réserve le droit d'organiser une audition (étape 2).

À ce stade les candidat·e·s retenu·e·s par chaque établissement sont **admissibles**.

2. Admission

La **commission d'admission de PSL** est constituée d'un·e représentant·e de la Vice-Présidence Recherche de l'Université PSL, de la direction de l'École doctorale 540 et de la direction du programme SACRe et du Programme gradué Arts.

Sur la base de la sélection opérée par chaque établissement lors de la phase d'admissibilité, la **commission d'admission de PSL** établit la liste des candidat·e·s proposé·e·s pour l'inscription en thèse et l'attribution des contrats doctoraux de l'Université PSL (liste principale) et établit une liste complémentaire (liste d'attente).

La commission statue également sur l'admission des candidats financés hors contrats doctoraux de l'Université PSL.

Le **Directoire de l'Université PSL prononce les résultats définitifs**, qui sont annoncés sur le site du laboratoire SACRe et sur les sites des établissements de SACRe.

Après l'admission définitive, la double inscription administrative au conservatoire ou école d'art de préparation de la thèse d'une part, et à l'ED 540 de l'ENS-PSL d'autre part, est nécessaire pour pouvoir signer son contrat doctoral et suivre la formation. Les doctorant·e·s préparant leur thèse à l'École normale supérieure s'inscrivent à l'ENS-PSL uniquement.



Contact

Pour toute question sur la procédure générale, vous pouvez écrire à l'adresse sacre@psl.eu. Pour toutes les questions relevant spécifiquement de l'établissement où vous candidatez, merci de vous référer au contact de celui-ci.

Liens utiles

psl.eu	Le site Web de PSL
collegedoctoral.psl.eu	Le site Web du Collège doctoral de PSL
sacre.psl.eu	Le site Web du laboratoire SACRe
cnsad.psl.eu	Le CNSAD-PSL (Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique)
conservatoiredeparis.fr	Le Conservatoire de Paris (Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse)
ens.psl.eu	L'ENS-PSL (École Normale Supérieure)
ensad.fr	L'ENSAD-PSL (École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs)
femis.fr	La FÉMIS (École Nationale Supérieure des Métiers de l'Image et du Son)
beauxartsparis.fr	Les Beaux-Arts de Paris (École Nationale Supérieure des Beaux-Arts)
paris-malaquais.archi.fr	L'ENSAPM-PSL (École Nationale Supérieure d'Architecture Paris-Malaquais)

Procédure de sélection pour les Beaux-Arts de Paris

NB : Les candidatures se font en ligne uniquement sur la plateforme OASIS, accessible depuis le bouton POSTULEZ

- Les documents peuvent être en anglais ou en français.
- Les documents fournis doivent être déposés au **format PDF et ne peuvent dépasser 18 Mo**.
- Vous ne devez soumettre qu'une seule candidature, les dossiers en doublon ne seront pas traités.
- Joindre obligatoirement à ce dossier toutes les pièces demandées.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Financement :

Pour l'année 2025 les candidats peuvent prétendre à :

- 1/ 5 contrats doctoraux PSL qui sont mis au concours. Ils pourront être attribués à des candidat.e.s souhaitant démarrer une thèse dans l'un des établissements suivants : ENS-PSL, CNSAD-PSL, ENSAD-PSL, ENSAPM-PSL, La Fémis, CNSMDP, ENSBA (voir p.3)
- 2/ le cas échéant, un financement propre obtenu. Les candidat.e.s doivent préciser, dans leur dossier de candidature, l'apport d'autres financements de thèse (tels que contrats de thèses CIFRE, ANR, CDSN, financements HES-SO...) (voir p. 3)
- 3/ un contrat doctoral sur un sujet ciblé (cf. ci-dessous), sous réserve de son financement par le programme ICCARE.

Composition du dossier

-la copie du diplôme requis (Master 2 ou équivalent).
Le diplôme doit être homologué au grade de master à la date d'obtention du diplôme. La mention de l'homologation doit être précisée sur le diplôme ou sur une attestation jointe. A la charge de chaque candidat de vérifier le cas échéant, l'homologation de son diplôme au grade de master auprès de l'établissement qui a délivré le diplôme.

-une copie de la carte d'identité ou du passeport ;

-pour les candidats qui ne sont pas ressortissants d'états francophones, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B2 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe ;

-une lettre de motivation expliquant l'intérêt pour le candidat à accéder à cette formation ;

-un curriculum vitae précisant notamment les institutions où le candidat s'est formé, les professeurs avec lesquels il a travaillé, les prix ou autres récompenses obtenus, ou mentions aux examens et concours académiques, etc. ;

-un dossier artistique (portfolio), témoignant des développements et de l'évolution des travaux du candidat. Pour les travaux vidéos/films ou installations numériques seuls les liens insérés dans le fichier PDF seront autorisés.

Les candidats veilleront à ce que les plateformes de stockage et de diffusion de leurs vidéos soient accessibles sur tous les systèmes d'exploitation. Seule une sélection d'extraits d'une durée maximum de 10 minutes sera visionnée par le jury ;

-un projet de thèse, composé d'une note d'intention (4 pages dactylographiées maximum + bibliographie) et d'un dossier documentant le projet de recherche artistique (maximum 20 pages). Il doit pouvoir permettre de juger de l'opportunité du candidat à s'inscrire dans la formation doctorale SACRe.

NB (cas n°3 exclusivement) Pour le sujet ciblé, financé le cas échéant par le programme ICCARE, il s'agit de démontrer en quoi la production de l'artiste est en lien avec les enjeux du sujet et proposer une formulation du sujet en adéquation.

Le service des collections des Beaux-Arts de Paris propose un sujet alliant IA et collections. L'enjeu scientifique du projet consiste donc à combiner l'étude d'une collection patrimoniale dont la lecture est marquée par l'existence de canons normatifs depuis la création de l'Académie royale au XVIIIe siècle à des méthodes de détection et de reconnaissance d'objets basées sur le « deep learning » afin de produire une nouvelle conception iconographique voire sémiotique d'une histoire des formes artistiques et en proposer une visualisation destinée à mettre en perspective la complexité des phénomènes de transmission artistique. L'IA aura vocation ici à renouveler le pont entre patrimoine et art contemporain, en offrant de nouveaux modes d'accès aux œuvres du passé à des artistes en formation, de façon à réactiver de manière contemporaine leur dimension pédagogique.

Rappel

En faisant acte de candidature, le candidat atteste sur l'honneur que les renseignements fournis sont exacts ; il a noté qu'il n'est autorisé à se présenter à l'admissibilité que trois fois. La présentation de fausses informations ou de faux documents à n'importe quel stade de la procédure d'admission, quel que soit le moment de sa découverte entraîne automatiquement, en sus des pénalités prévues par la loi du 23 décembre 1901 portant répression des fraudes dans les concours et examens publics, l'annulation de l'admission, y compris de façon rétroactive, et interdit toute nouvelle candidature.

Calendrier de la procédure de sélection pour les Beaux-Arts de Paris

1. Dépôt des dossiers : du 13 mars 2025 au 13 mai 2025 à 16h (heure de Paris, UTC +1)

2. Admissibilité

La procédure d'admissibilité relève de chaque établissement de candidature.

Écoles d'art : À l'issue d'une **pré-sélection sur dossier** (étape 1), l'établissement retient des candidat·e·s. Aux Beaux-Arts de Paris, **une audition des candidats pré-sélectionnés est prévue le 11 juin 2025 (étape 2).**

À ce stade les candidat·e·s retenu·e·s par chaque établissement sont **admissibles**.

3. Admission par la commission d'admission de PSL.

Voir page 5.

Renseignements 33 (0)1 47 03 54 76 ou infoarp@beauxartsparis.fr

[POSTULER](#)